



GUIDE ADMINISTRATIF 2024/2025

Licence 2 STAPS

Sciences & Techniques des Activités Physiques et Sportives

Mention Education et motricité (EM)

Mention Entraînement sportif (ES)

Mention Management du sport (MDS)

Mention Activité physique adaptée et santé (APAS)

SOMMAIRE

I – CONTACTS DE LA FORMATION	4
1 – La scolarité.....	4
2 – L'équipe pédagogique de la Licence 2.....	4
3 – La direction du département STAPS.....	5
4 – Les enseignants de la Licence 2 STAPS.....	5
5 – Les autres services de scolarité de l'UFR SESS-STAPS.....	6
II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 24/25	7
III – L'OFFRE DE FORMATION	8
1 – Les enseignements de la mention Education et motricité (EM) / G3 & G4	9
2 – Les enseignements de la mention Entraînement sportif (ES) / G1 & G2	11
3 – Les enseignements de la mention Management du sport (MS) / G5 & G6	13
4 – Les enseignements de la mention (APAS) / G7 & G8.....	15
5 – La Licence accès santé (LAS)	17
6 – Le parcours kinésithérapie.....	17
7 – Les études en STAPS à l'UPEC	18
IV – LES LIEUX DE FORMATION	19
1 – Les campus de l'UPEC.....	19
2 – Les installations sportives de Créteil.....	21
V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE	23
1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique	23
2 – Activer votre compte numérique	23
3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps.....	24
4 – Bénéficier d'un régime dérogatoire	25
5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif).....	25
VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER	27
1 – La publication des informations administratives.....	27
2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants.....	27
VI – ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES	29
1 – Les absences en cours (TD & APSA).....	29
2 – Les dispenses en cours d'APSA	29
3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport	29
VIII – LE STAGE	31
1 – Compléter votre convention.....	31
2 – Signer la convention	31
IX – LES EXAMENS	32

1 - Vous présenter aux examens (session 1)	32
2 - Bénéficier d'un aménagement pour les examens.....	32
3 - Avertissement concernant la triche.....	32
4 - Connaître vos résultats et consulter vos copies	33
5 - Signaler une anomalie à propos de vos résultats	33
6 - Vous présenter au rattrapage (session 2)	33
X - POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE	35
1 - Intégrer une L3 STAPS.....	35
2 - Redoubler	35
3 - Etre AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre).....	35
XII - OBTENIR VOTRE DEUG.....	40
1 - Retirer votre attestation de réussite	40
2 - Obtenir votre diplôme	40

I – CONTACTS DE LA FORMATION

1 – La scolarité

Gestionnaire de scolarité de la Licence 2 STAPS

Antoine LÉGER
01 45 17 44 07
antoine.leger@u-pec.fr

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Mardi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Mercredi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45
Jeudi	En télétravail (joignable par mail et téléphone)	
Vendredi	9h15 - 12h00	14h00 - 16h45

Adresse :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Scolarité L2 STAPS/L3 STAPS Education et motricité - Bureau 104
Site de Duvauchelle
27 avenue Magellan
94000 CRÉTEIL.

2 – L'équipe pédagogique de la Licence 2

Responsable pédagogique de formation

Référente de la mention Education et motricité (EM)

Jeanne RIZZA
jeanne.rizza@u-pec.fr

Référente de la mention Entraînement sportif (ES)

Estelle BATHENAY / estelle.bathenay@u-pec.fr

Référent de la mention Management du sport (MDS)

Jérôme FRIGOUT / jerome.frigout@u-pec.fr

Référente de la mention Activité physique adaptée et santé (APAS)

Bénédicte RAQUIN / benedicte.raquin@u-pec.fr

Référente de la Licence Accès santé (LAS)

Ingrid MASSON / ingrid.masson@u-pec.fr

3 – La direction du département STAPS

Directeur du département STAPS

Jérôme FRIGOUT
Jerome.frigout@u-pec.fr

Directrice des études

Kristell SANQUER
kristell.sanquer@u-pec.fr

4 – Les enseignants de la Licence 2 STAPS

Nom de l'enseignant	Adresse e-mail
BATHENAY Estelle	estelle.bathenay@u-pec.fr
BORDENAVE Christophe	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
BOSSÉ Hélène	helene.bosse@u-pec.fr
COINDE Guillaume	guillaume.coinde@u-pec.fr
DEBANNE Thierry	thierry.debanne@u-pec.fr
DEGRENE Olivier	olivier.degrenne@u-pec.fr
DIETSCH Guillaume	guillaume.dietsch@u-pec.fr
GUERLAIN Claire	claire.guerlain@u-pec.fr
JAUNET Marie-Françoise	marie-francoise.jaunet-devienne@u-pec.fr
JEANNIN Pascale <i>Référente SHN</i>	pascale.jeannin@u-pec.fr
LARIVIÈRE Olivier	olivier.lariviere@u-pec.fr
MAKTOUF Waël	wael.maktouf@u-pec.fr
MAISETTI Olivier	olivier.maisetti@u-pec.fr
MASSON Ingrid	ingrid.masson@u-pec.fr
PINJON Thierry	thierry.pinjon@u-pec.fr
RAQUIN Bénédicte	benedicte.raquin@u-pec.fr
RIZZA Jeanne	jeanne.rizza@u-pec.fr
SANQUER Kristell	kristell.sanquer@u-pec.fr
SAPIN Stéphane	stephane.sapin@u-pec.fr

5 – Les autres services de scolarité de l’UFR SESS-STAPS

Responsable de scolarité de l’UFR SESS-STAPS

Elise CHESSARI
elise.chessari@u-pec.fr

Responsable de scolarité adjoint de l’UFR SESS-STAPS

Tony REZKI
tony.rezki@u-pec.fr

Gestionnaire de scolarité L1 STAPS

Vilayvanh NGUYEN
vilayvanh.nguyen@u-pec.fr
01 45 17 44 06

Gestionnaire de scolarité L3 STAPS Education et motricité

Antoine LEGER
antoine.leger@u-pec.fr
01 45 17 44 07

Gestionnaire de scolarité L3 STAPS APAS

Valérie VIDAL
valerie.vidal@u-pec.fr
01 45 17 44 76

Gestionnaire de scolarité L3 STAPS Management du sport L3 STAPS Entraînement sportif

Sofiane LAIMECHE
sofiane.laimeche@u-pec.fr
01 45 17 44 03

Gestionnaire des stages

Saloua KAOUK
soip.sess-staps@u-pec.fr
01 45 17 44 38

II – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 24/25

Semestre 3	
Rentrée universitaire et début du semestre 3	Mardi 03/09/2024
Vacances de la Toussaint	Du 21/10/2024 au 27/10/2024
Semaine de révisions	Du 02/12/2024 au 08/12/2024
Examens du semestre 3	Du 09/12/2024 au 22/12/2024
Vacances de Noël	Du 23/12/2024 au 05/01/2025
Jury du semestre 3	Semaine du 20/01/2025
Semestre 4	
Début du semestre 4	06/01/2025
Vacances de février	Du 17/02/2025 au 02/03/2025
Vacances de printemps	Du 14/04/2025 au 27/04/2025
Examens du semestre 4	Du 28/04/2025 au 18/05/2025
Jury du semestre 4	Semaine du 02/06/2025
Rattrapage (Session 2)	
Examens du rattrapage	Du 16/06/2025 au 06/07/2025
Jury du rattrapage	Semaine du 14/07/2025



III – L'OFFRE DE FORMATION

SEMESTRE 3

30SSEM10

		Épreuves	RN*	RD*	Crédits
UE* 12 30XUE120					6 ECTS*
ECUE* 12.1 30XANGL0	ANGLAIS	CC* Ecrit	50 %		3 ECTS
		CC Oral	50 %		
		CT* Ecrit		100 %	
ECUE 12.2 30XTICE0	TICE	CC	100 %	100 %	3 ECTS
UE 13 30SUE130			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 13.1 30SPRIM0	PROJET PROFESSIONNEL ÉDUCATION Note seuil de 07/20	CC	100 %	100 %	6 ECTS
UE 14 30XUE140			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 14.1	PHYSIOLOGIE CARDIOLOGIE RESPIRATOIRE	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 14.2	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE Note seuil de 07/20	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 15 30SUE150			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 15.1	HISTOIRE DE L'EPS	CC Ecrit	50 %		6 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 16 30XUE160			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 16.1 30XMENU0	MENU SPORT : BADMINTON, BASKET, LUTTE	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 16.2 30XRUGB0	RUGBY	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 16.3 30XNATA0	NATATION	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	

*RN : régime normal

*RD : régime dérogatoire

*CC : contrôle continu

*CT : contrôle terminal

*ECTS : european crédit transfert system. Ils correspondent aux coefficients.

*ECUE : élément constitutif d'une unité d'enseignement

*UE : unité d'enseignement

SEMESTRE 4

4OSSEM20

		Épreuves	RN*	RD*	Crédits
UE 17 40XUE170					3 ECTS
ECUE 17.1 40XANGL0	ANGLAIS	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CC Oral	50 %		
		CT Oral		100 %	
UE 18 40XUE180			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 18.1 40XOPPT0	OPTION D'OUVERTURE	CC	100 %	100 %	3 ECTS
ECUE 18.2 40XNUME0	ANALYSE DES PRATIQUES VIA LE NUMÉRIQUE 1 activité parmi : athlétisme, badminton, basket, danse, football, gymnastique, handball, natation, rugby et volley.	CC	100 %	100 %	3 ECTS
UE 19 40XUE190			RN*	RD*	3 ECTS
ECUE 19.1 40XSTAG0	STAGE Note seuil de 07/20	CC Dossier	50 %	50 %	3 ECTS
		CC Soutenance	50 %	50 %	
UE 20 40XUE200			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 20.1	DIÉTÉTIQUE	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 20.2	BIOMÉCANIQUE	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 21 40XUE210			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 21.1	INTERVENTIONS EN SANTÉ	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 21.2	ENSEIGNEMENT Note seuil de 07/20	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 22 40SUE220			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 22.1 40XAPPN0	ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	CC Ecrit	60 %		2 ECTS
		CC Pratique	40 %		
ECUE 22.2 40XESCA0	ESCALADE	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 22.3 40XMENU0	MENU SPORT : GYMNASTIQUE, DANSE, ATHLÉTISME	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	

SEMESTRE 3

30SSEN10

		Épreuves	RN*	RD*	Crédits
UE* 12 30XUE120					6 ECTS*
ECUE* 12.1 30XANGL0	ANGLAIS	CC* Ecrit	50 %		3 ECTS
		CC Oral	50 %		
		CT* Ecrit		100 %	
ECUE 12.2 30XTICE0	TICE	CC Ecrit	100 %	100 %	3 ECTS
UE 13 30SUT130			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 13.1 30SENTT0	PROJET PROFESSIONNEL ENTRAÎNEMENT Note seuil de 07/20	CC	100 %	100 %	6 ECTS
UE 14 30XUE140			RN*	RD*	9 ECTS
ECUE 14.1	PHYSIOLOGIE CARDIOLOGIE RESPIRATOIRE	CC Ecrit	50 %		5 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 14.2	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE Note seuil de 07/20	CC Ecrit	50 %		4 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 15 30SUT150			RN*	RD*	3 ECTS
ECUE 15.1	ÉCONOMIE GESTION	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 16 30XUE160			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 16.1 30XMENU0	MENU SPORT : VOLLEY, HANDBALL, ATHLÉTISME	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 16.2 30XRUGB0	RUGBY	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 16.3 30XNATA0	NATATION	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	

*RN : régime normal

*RD : régime dérogatoire

*CC : contrôle continu

*CT : contrôle terminal

*ECTS : european crédit transfert system. Ils correspondent aux coefficients.

*ECUE : élément constitutif d'une unité d'enseignement

*UE : unité d'enseignement

SEMESTRE 4

4OSSEN20

		Épreuves	RN*	RD*	Crédits
UE 17 40XUE170					3 ECTS
ECUE 17.1 40XANGL0	ANGLAIS	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CC Oral	50 %		
		CT Oral		100 %	
UE 18 40XUE180			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 18.1 40XOPTT0	OPTION D'OUVERTURE	CC	100 %	100 %	3 ECTS
ECUE 18.2 40XNUME0	ANALYSE DES PRATIQUES VIA LE NUMÉRIQUE 1 activité parmi : athlétisme, badminton, basket, danse, football, gymnastique, handball, natation, rugby et volley.	CC	100 %	100 %	3 ECTS
UE 19 40XUE190			RN*	RD*	3 ECTS
ECUE 19.1 40XSTAG0	STAGE Note seuil de 07/20	CC Dossier	50 %	50 %	3 ECTS
		CC Soutenance	50 %	50 %	
UE 20 40XUE200			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 20.1	DIÉTÉTIQUE	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 20.2	BIOMÉCANIQUE Note seuil de 07/20	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 21 40XUM210			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 21.1	INTERVENTIONS EN SANTÉ	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 21.2 40XMARK0	MARKETING	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 22 40SUT220			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 22.1 40XAPPN0	ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	CC Ecrit	60 %		2 ECTS
		CC Pratique	40 %		
ECUE 22.2 40SCIRCO	CIRCUIT TRAINING	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 22.3 40XMENU0	MENU SPORT : GYMNASTIQUE, FOOTBALL, NATATION	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	

SEMESTRE 3

3OSSMA10

		Épreuves	RN*	RD*	Crédits
UE* 12 3OXUE120					6 ECTS*
ECUE* 12.1 3OXANGL0	ANGLAIS	CC* Ecrit	50 %		3 ECTS
		CC Oral	50 %		
		CT* Ecrit		100 %	
ECUE 12.2 3OXTICE0	TICE	CC Ecrit	100 %	100 %	3 ECTS
UE 13 3OSUM130			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 13.1 3OSMANG0	PROJET PROFESSIONNEL MANAGEMENT Note seuil de 07/20	CC	100 %	100 %	6 ECTS
UE 14 3OXUE140			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 14.1	PHYSIOLOGIE CARDIOLOGIE RESPIRATOIRE	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 14.2	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 15 3OSUM150			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 15.1	ÉCONOMIE GESTION Note seuil de 07/20	CC Ecrit	50 %		6 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 16 3OXUE160			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 16.1 3OXMENU0	MENU SPORT : HANDBALL, FOOTBALL, VOLLEY-BALL	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 16.2 3OXRUGB0	RUGBY	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 16.3 3OXNATA0	NATATION	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	

*RN : régime normal

*RD : régime dérogatoire

*CC : contrôle continu

*CT : contrôle terminal

*ECTS : european crédit transfert system. Ils correspondent aux coefficients.

*ECUE : élément constitutif d'une unité d'enseignement

*UE : unité d'enseignement

SEMESTRE 4

4OSSMA20

		Épreuves	RN*	RD*	Crédits
UE 17 40XUE170					3 ECTS
ECUE 17.1 40XANGL0	ANGLAIS	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CC Oral	50 %		
		CT Oral		100 %	
UE 18 40XUE180			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 18.1 40XOPTT0	OPTION D'OUVERTURE	CC	100 %	100 %	3 ECTS
ECUE 18.2 40XNUME0	ANALYSE DES PRATIQUES VIA LE NUMÉRIQUE 1 activité parmi : athlétisme, badminton, basket, danse, football, gymnastique, handball, natation, rugby et volley.	CC	100 %	100 %	3 ECTS
UE 19 40XUE190			RN*	RD*	3 ECTS
ECUE 19.1 40XSTAG0	STAGE Note seuil de 07/20	CC Dossier	50 %	50 %	3 ECTS
		CC Soutenance	50 %	50 %	
UE 20 40XUE200			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 20.1	DIÉTÉTIQUE	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 20.2	BIOMÉCANIQUE	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 21 40XUM210			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 21.1	INTERVENTIONS EN SANTÉ	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 21.2	MARKETING Note seuil de 07/20	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 22 40SUM220			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 22.1 40XAPPN0	ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	CC Ecrit	60 %		2 ECTS
		CC Pratique	40 %		
ECUE 22.2 40SAERO0	PRATIQUES AÉROBIES	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 22.3 40SORGA0	ORGANISATION ET MONTAGE D'UN STAGE	CC Oral	100 %	100 %	2 ECTS

SEMESTRE 3

3OSSA10

		Épreuves	RN*	RD*	Crédits
UE* 12 3OXUE120					6 ECTS*
ECUE* 12.1 3OXANGL0	ANGLAIS	CC* Ecrit	50 %		3 ECTS
		CC Oral	50 %		
		CT* Ecrit		100 %	
ECUE 12.2 3OXTICE0	TICE	CC Ecrit	100 %	100 %	3 ECTS
UE 13 3OSUS130			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 13.1 3OSANTE0	PROJET PROFESSIONNEL SANTÉ Note seuil de 07/20	CC	100 %	100 %	6 ECTS
UE 14 3OXUE140			RN*	RD*	9 ECTS
ECUE 14.1	PHYSIOLOGIE CARDIOLOGIE RESPIRATOIRE Note seuil de 07/20	CC Ecrit	50 %		5 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 14.2	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	CC Ecrit	50 %		4 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 15 3OSUS150			RN*	RD*	3 ECTS
ECUE 15.1	HISTOIRE DE L'EPS	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 16 3OXUE160			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 16.1 3OXMENU0	MENU SPORT : VOLLEY-BALL, BADMINTON, YOGA	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 16.2 3OXRUGB0	RUGBY	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 16.3 3OXNATA0	NATATION	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	

*RN : régime normal

*RD : régime dérogatoire

*CC : contrôle continu

*CT : contrôle terminal

*ECTS : european crédit transfert system. Ils correspondent aux coefficients.

*ECUE : élément constitutif d'une unité d'enseignement

*UE : unité d'enseignement

SEMESTRE 4

4OSSSA20

		Épreuves	RN*	RD*	Crédits
UE 17 40XUE170					3 ECTS
ECUE 17.1 40XANGL0	ANGLAIS	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CC Oral	50 %		
		CT Oral		100 %	
UE 18 40XUE180			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 18.1 40XOPTT0	OPTION D'OUVERTURE	CC	100 %	100 %	3 ECTS
ECUE 18.2 40XNUME0	ANALYSE DES PRATIQUES VIA LE NUMÉRIQUE 1 activité parmi : athlétisme, badminton, basket, danse, football, gymnastique, handball, natation, rugby et volley.	CC	100 %	100 %	3 ECTS
UE 19 40XUE190			RN*	RD*	3 ECTS
ECUE 19.1 40XSTAG0	STAGE Note seuil de 07/20	CC Dossier	50 %	50 %	3 ECTS
		CC Soutenance	50 %	50 %	
UE 20 40XUE200			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 20.1	DIÉTÉTIQUE Note seuil de 07/20	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 20.2	BIOMÉCANIQUE	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 21 40XUE210			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 21.1	INTERVENTIONS EN SANTÉ	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
ECUE 21.2	ENSEIGNEMENT	CC Ecrit	50 %		3 ECTS
		CT Ecrit	50 %	100 %	
UE 22 40SUS220			RN*	RD*	6 ECTS
ECUE 22.1 40XAPPN0	ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	CC Ecrit	60 %		2 ECTS
		CC Pratique	40 %		
ECUE 22.2 40SAERO0	PRATIQUES AÉROBIES	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	
ECUE 22.3 40XMENU0	MENU SPORT : DANSE, NATATION, HANDBALL HANDISPORT	CC Ecrit 1	20 %		2 ECTS
		CC Ecrit 2	40 %	60 %	
		CC Pratique	40 %		
		CC Ecrit RD*		40 %	

5 – La Licence accès santé (LAS)

EN 2020, les études de santé ont été réformées. Sous réserve des décisions prises chaque année par l'Agence régionale de santé (ARS) et des établissements partenaires, des places sont proposées aux étudiants des Licences accès santé pour intégrer les filières médicales et paramédicales comme la médecine, la maïeutique, l'odontologie, la pharmacie ou la kinésithérapie.

Ces places sont accessibles aux étudiants inscrits dans les formations suivantes :

- une Licence 1 STAPS accès santé (LAS)
- **une Licence 2 STAPS activité physique adaptée et santé (APAS) accès santé**
- une Licence 3 STAPS activité physique adaptée et santé (APAS) accès santé

En Licence 2, la formation repose sur les enseignements de la Licence 2 STAPS Activité physique adaptée et santé (APAS) et comprend des modules de la Faculté de santé.

A l'issue de l'année universitaire, un classement est établi par la Faculté de santé afin d'affecter les étudiants dans les filières médicales et paramédicales choisies. Celui-ci prend en compte les étudiants de toutes les Licence disciplinaires de l'UPEC.

Deux conditions doivent être réunies pour figurer dans ce classement à l'issue de la Licence 2 :

- valider son année en première session
- obtenir au moins la note de 10/20 dans chaque UE de la Faculté de santé

En début d'année, les étudiants sont rattachés à la plateforme numérique de la Faculté de santé, Cristolink, par laquelle sont transmises toutes les informations importantes à connaître au cours de l'année.

6 – Le parcours kinésithérapie

En Licence 1, les étudiants inscrits dans le parcours kiné font l'objet d'un classement pour intégrer l'une des trois écoles avec lesquelles nous avons une convention : ENKRE de Saint-Maurice, l'APHP Salpêtrière et l'EFOM.

En Licence 2 STAPS APAS, une convention existe également depuis 2021 avec l'EFOM qui propose trois places aux étudiants intéressés au sein de la filière APAS et APAS LAS.

Un classement est établi à la fin de l'année universitaire à partir des enseignements et des coefficients suivants :

SEMESTRE 3	
Projet professionnel Santé	6 ECTS
Physiologie cardiologie respiratoire	5 ECTS
SEMESTRE 4	
Régulation et accompagnement de stage	3 ECTS
Diététique	3 ECTS
Biomécanique	3 ECTS
Interventions en santé	3 ECTS

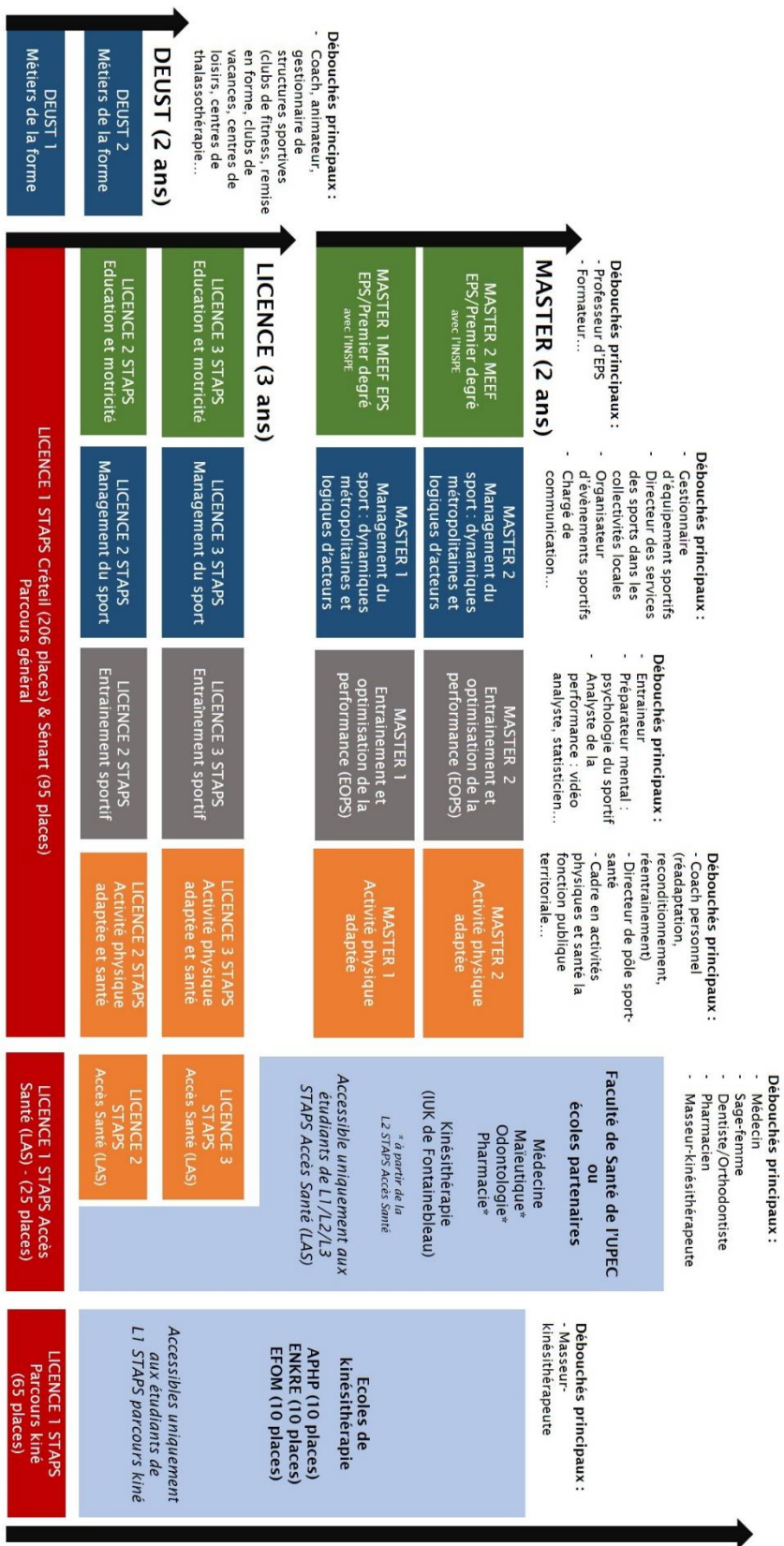
Il est nécessaire d'assister aux contrôles continus (CC) et aux contrôles terminaux (CT) de chaque enseignement.

Un formulaire numérique est envoyé aux étudiants de la mention APAS en fin d'année pour connaître leurs intentions concernant ces places proposées.

Pour être accepté, il est impératif :

- de valider sa Licence 2 en première session
- d'avoir validé sa Licence 1 : il est impossible d'être AJAP.

7 - Les études en STAPS à l'UPEC



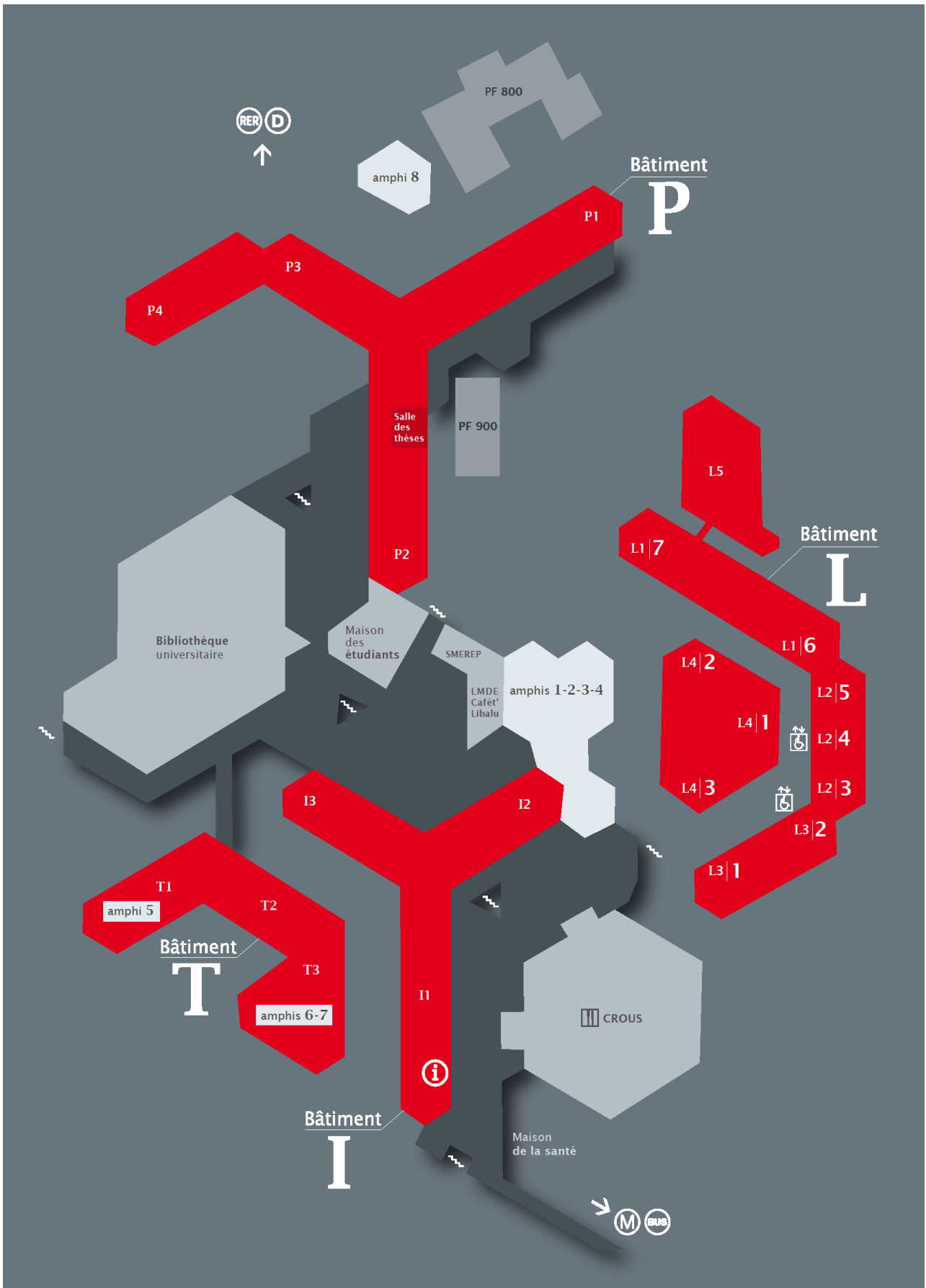
IV – LES LIEUX DE FORMATION

1 – Les campus de l'UPEC

Les différents sites de l'UPEC à Créteil

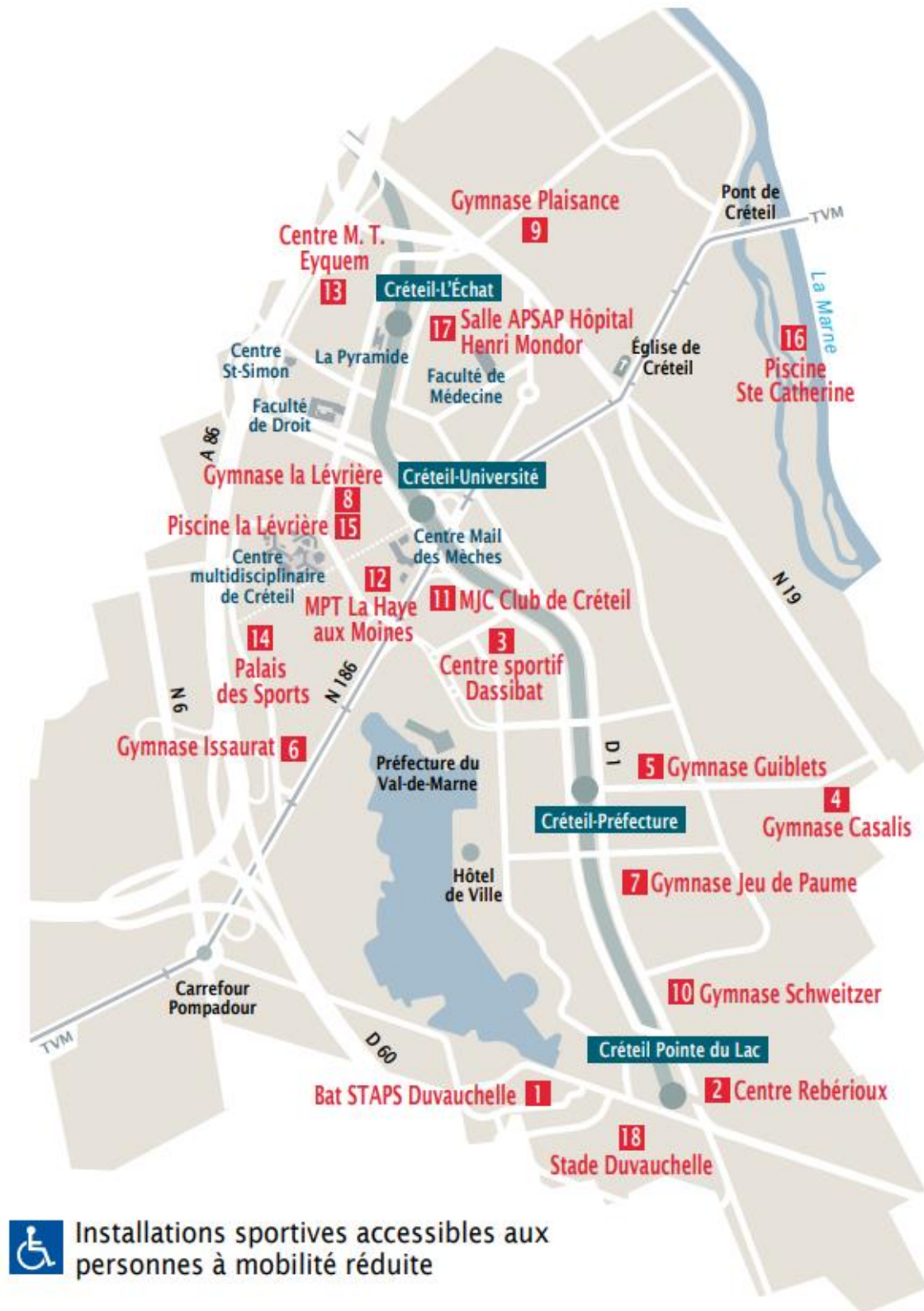


Plan du Campus Centre



2 – Les installations sportives de Créteil

Le campus STAPS de Duvauchelle dispose d'une salle de danse, d'une salle de gymnastique, d'une salle de sports collectifs et d'une salle de musculation. Certaines pratiques sportives se déroulent sur d'autres sites. Retrouvez ci-dessous les différentes adresses :



1 Bâtiment STAPS Duvauchelle 

27, rue Magellan – M^e Créteil Pointe du lac
(ligne 8) puis bus 393 direction Thiais,
arrêt Faculté des Sports

2 Centre Rebérioux 

27, avenue François Mitterand
M^e Créteil Pointe du Lac (ligne 8)

3 Centre sportif Dassibat 

Centre Dassibat – 7, Av. François Mauriac
M^e Créteil Université

4 Gymnase Casalis

33, avenue Docteur Paul Casalis
M^e Créteil Préfecture puis bus 181 direction
Créteil – La Gaité, arrêt Casalis-Savar

5 Gymnase Guiblets


86, boulevard Kennedy – M^e Créteil Préfecture

6 Gymnase Issaurat

rue Pasteur Valery Radot – M^e Créteil Université

7 Gymnase du Jeu de Paume

9, rue du Jeu de Paume – M^e Créteil Préfecture

8 Gymnase la Lévrière 

rue F. de Lesseps – M^e Créteil Université

9 Gymnase Plaisance

Stade Desmont – 50, Av de Tassigny
M^e Créteil l'Echat

10 Gymnase Schweitzer

Rue George-Sand – M^e Créteil Préfecture

11 MJC Club de Créteil

1, Rue Charpy – M^e Créteil Université

12 MPT la Haye aux Moines

4, allée Georges Braque – M^e Créteil Université

13 Centre Marie Thérèse Eyquem

6, rue Thomas Edison – M^e Créteil l'Echat

14 Palais des Sports

5, rue Pasteur Valery Radot – M^e Créteil Université

15 Piscine La Lévrière 

rue F. de Lesseps – M^e Créteil Université

16 Piscine Ste Catherine

Ile Brise Pain - 28, allée Centrale – Bus TVM,
arrêt Pont de Créteil

17 Salle APSAP Hôpital Henri Mondor

Accès face à la sortie du métro Créteil l'Echat
Bât porte 29

18 Stade Duvauchelle

Parc Municipal des Sports – chemin des bassins
M^e Créteil Pointe du lac (ligne 8).

Salle Victor Hugo

14 rue des Écoles - 94000 Créteil

Centre sportif Nelson Paillou

14 rue des Sarrazins - 94000 Créteil

Gymnase Beuvin

Rue Henri Koch - 94000 Créteil

V – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE

1 – Réaliser votre inscription administrative et pédagogique

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Celle-ci est possible dès le mois de juillet et vous confère le statut d'étudiant pour l'année à venir. Après le paiement de vos droits d'inscription, vous obtenez votre carte étudiante ainsi que votre certificat de scolarité. N'oubliez pas de coller l'autocollant correspondant à votre année d'étude sur la carte.

Si vous avez suivi votre Licence 1 à l'UPEC, vous devez la réaliser sur votre espace eCampus (Catalogue des services > Ma réinscription administrative) puis insérer vos pièces justificatives (Catalogue des services > Mes pièces justificatives).

L'inscription administrative est gérée exclusivement par le SIOE de l'université, dont vous retrouvez les coordonnées ci-dessous :

Service des inscriptions et organisation des études (SIOE)

Il gère les inscriptions administratives et délivre les cartes étudiantes.
Campus Centre, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le mardi matin)

Tel : 01 45 17 12 48

Assistance téléphonique lors des inscriptions : 01 45 17 12 00

Email : sioe@u-pec.fr

Tel. du Service des bourses : 01 45 17 12 43

Tel. du Service des diplômes : 01 45 17 12 42

Après la rentrée, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique** sur votre espace numérique **eCampus** si votre scolarité vous le demande. Celle-ci concerne plus particulièrement votre inscription dans les enseignements et les examens. Elle doit avoir lieu à chaque début de semestre.



2 – Activer votre compte numérique

Pour les étudiants nouvellement inscrits à l'UPEC, vous devez activer votre compte numérique sur le site <https://sesame.u-pec.fr/>. Celui-ci vous permet de bénéficier d'une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail. Ils comprennent :

e-Campus : plateforme numérique qui donne accès aux inscriptions pédagogiques, aux résultats des examens et aux réinscriptions administratives.

EPREL : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants. Les dossiers de PPP et les rapports de stage devront être remis sur cet espace aux dates prévues.

Si vous rencontrez des problèmes dans l'activation de votre compte, vous pouvez faire un ticket d'assistance à l'adresse : <https://support-inscription.u-pec.fr>

3 – Prendre connaissance de votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE à l'adresse suivante : <https://ade.u-pec.fr/direct/>
 Pour vous connecter, vous devez rentrer comme identifiant *sess_staps_web* sans mot de passe. Sélectionnez ensuite « PROJET UPEC - 2024-2025 ».

ALLEZ DANS « GROUPES » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
 ALLEZ DANS « UFR STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne
 ALLEZ DANS « Licence 2 STAPS » en cliquant sur la flèche blanche en début de ligne

Calendrier	(36) 03 09 2018						
Semaines	Lundi 03/09/2018	Mardi 04/09/2018	Mercredi 05/09/2018	Jeudi 06/09/2018	Vendredi 07/09/2018	Samedi 08/09/2018	
	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	L1 - G10	
07h30							
08h00							
08h30							
09h00							
09h30							
10h00							
10h30							
11h00							
11h30							
12h00							
12h30							
13h00							
13h30							
14h00							
14h30							
15h00							
15h30							
16h00							
16h30							
17h00							
17h30							
18h00							
18h30							
19h00							
19h30							
20h00							
20h30							
21h00							
21h30							
22h00							

Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Magellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention "**Bouille**" correspond au Campus André Bouille, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.



4 – Bénéficiaire d'un régime dérogatoire

Les étudiants avec des engagements extérieurs

En fonction de votre situation personnelle, vous pouvez demander à bénéficier d'un régime dérogatoire. Celui-ci vous exempte de l'assiduité à certains TD et examens du contrôle continu (CC).

Les étudiants se trouvant dans les cas ci-dessous sont concernés :

- Les **sportifs de haut niveau (SHN)**
- Les **salariés** : il faut avoir une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine.
- Les **autoentrepreneurs**
- Les **étudiants engagés dans plusieurs cursus**
- Les **étudiants exerçant des activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'Éducation** : responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, un volontariat militaire, étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou bien encore une mission de sapeur-pompier volontaire...

Au début de chaque semestre, **un formulaire numérique de recensement est mis en ligne** sur le site de la scolarité. Vous devrez le remplir et fournir les pièces justificatives demandées. Une réponse vous sera ensuite apportée et vous recevrez votre contrat pédagogique par mail.

Les étudiants AJAP

Les **étudiants AJAP (ajournés mais autorisés à poursuivre) bénéficient automatiquement du régime dérogatoire** pour l'année antérieure non validée :

- Un étudiant AJAP L1/L2 est en régime normal en Licence 2 et en régime dérogatoire en Licence 1.
- Un étudiant AJAP L2/L3 est en régime normal en Licence 3 et en régime dérogatoire en Licence 2.



5 – Vous inscrire à la FFSU (facultatif)

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire à la **Fédération française du sport universitaire (FFSU)** qui vous permet de faire des compétitions sportives dans plusieurs disciplines (athlétisme, danse, cyclisme, natation, rugby, tennis...). Les entraînements commencent généralement au début du mois d'octobre et durent toute l'année. Vos enseignants vous communiqueront les modalités d'inscription au mois de septembre.

Vous serez évalué lors de cette pratique et votre note sera comptabilisée au semestre 4 en tant qu'option d'ouverture. Les étudiants non-inscrits à la FFSU pourront choisir une option au second semestre parmi celles proposées par les différentes composantes de l'UPEC.

La FFSU n'est gérée par les scolarités STAPS mais par le Service des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université puisqu'elle peut concerner tous les étudiants de l'UPEC :

SUAPS

Service Vie de Campus

Campus Centre – Niveau Dalle

01 45 17 13 84 / suaps@u-pec.fr

QR CODE
SUAPS



VI – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER

1 – La publication des informations administratives

Toutes les informations (dates des inscriptions pédagogiques, calendrier des examens, date des résultats, dates du rendu des rapports de stage...) sont diffusées sur le site de la scolarité. Il est **impératif de le consulter régulièrement** pour vous tenir informés.

Il est accessible en tapant « L2 STAPS UPEC » sur un moteur de recherche ou bien en tapant l'adresse suivante dans un navigateur web :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l2-staps>

Certaines informations importantes sont également envoyées par e-mail.



PRÉSENTATION FORMATIONS SCOLARITÉ INTERNATIONAL STAGES - EMPLOI RECHERCHE

The screenshot shows the website interface for L2 STAPS administrative information. On the left is a green navigation menu with categories like CONTACTS, DEUST, LICENCE SESS, LICENCES STAPS (L1, L2, L3), MASTERS SESS, MASTERS STAPS, CALENDRIER DE RENTRÉE, and EXAMENS. The main content area is titled 'LICENCE 2 STAPS : INFORMATIONS SCOLARITÉ' and includes a 'S'abonner au flux RSS' button. Three news items are listed: 'L2 STAPS - RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025' (September 3, 2024), 'L2 STAPS - RESULTATS DU RATTRAPAGE' (July 8, 2024), and 'L2 STAPS - INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES' (July 8 to August 30, 2024). On the right, there is a 'CONTACTS ET HORAIRES' section with contact details for Antoine Leger and a list of opening hours. Below that is an 'EMPLOI DU TEMPS' section with a QR code and a link to consult the online schedule.

2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles pour obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.

- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université (prénom.nom@etu.u-pec.fr) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**
- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement...) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

VI – ABSENCES, BLESSURES & DISPENSES

1 – Les absences en cours (TD & APSA)

Au-delà de 20 % d'absences non justifiées dans un TD, la note de 0/20 peut vous être attribuée dans l'enseignement.

Les motifs valables pour les absences sont :

- Convocation administrative officielle
- Certificat médical avec mention « impossible de se déplacer »
- Décès dans l'entourage

Le justificatif doit être envoyé par mail aux enseignants concernés 48 heures maximum après la date de l'absence.

Tout retard est une absence.

2 – Les dispenses en cours d'APSA

Si vous êtes dispensé de sport, vous devez vous procurer un **certificat médical** et le transmettre aux enseignants concernés dans un délai de 48 heures. **Attention, le certificat vous dispense de pratique mais votre présence en cours reste obligatoire.**

A propos de la notation, la maquette de votre formation prévoit obligatoirement une note de pratique sportive en première session. En cas d'impossibilité d'être évalué à la fin du semestre, deux cas de figures existent :

L'enseignant peut vous attribuer une note de niveau si vous avez réussi à pratiquer l'activité plus de 50 % du semestre.

Si l'enseignant n'est pas en capacité de vous évaluer, vous obtiendrez la note de 0/20 à la pratique. Vous devrez vous concentrer sur les deux évaluations théoriques (CC 1 + CC 2) pour compenser. Vous pouvez également vous présenter au rattrapage afin d'être évalué en 100 % écrit.

3 – Déclarer un accident survenu en cours de sport

Déclarer un accident survenu en cours de sport

Si un accident survient lors d'un cours de sport obligatoire, vous pouvez le déclarer en « accident du travail ». Cela vous permet d'être couvert à 100 % du tarif de la sécurité sociale par la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne avec laquelle nous avons une convention.

Vous devez impérativement **faire votre déclaration 48 heures** après l'accident (hors week-ends et jours fériés) auprès de la scolarité, bureau 104 à Duvauchelle. N'oubliez pas de venir avec votre carte vitale.

Référente accident de sport

Madame Valérie VIDAL
Bureau 104 à Duvauchelle

Mail : valerie.vidal@u-pec.fr
Tel : 01 45 17 44 76

En cas d'absence, vous pouvez vous adresser à d'autres scolarités STAPS.

Pour que la demande soit prise en compte, vous devrez fournir à la CPAM **un certificat médical initial d'accident du travail délivré par votre médecin (document cerfa)**.

VIII – LE STAGE

1 – Compléter votre convention

Dans le cadre de votre formation, vous êtes amené à réaliser un stage en milieu professionnel. Il est impératif de remplir une convention de stage qui doit être complétée et éditée **en trois exemplaires** : l'un pour l'université, un second pour la structure d'accueil et un troisième pour vous-même.

Le type de convention et les modalités varient en fonction de votre mention :

- **L2 Education et motricité / L2 APAS** : la convention de projet tutoré est délivrée par votre enseignant.

- **L2 Entraînement sportif / L2 Management du sport**
 - o La convention est à saisir en ligne sur eCampus > Catalogue des services > ma convention de stage > **eStage**
 - Le **signataire** de la convention est le directeur/président/chef d'établissement de la structure d'accueil
 - Le **tuteur professionnel** est la personne qui vous encadre directement pendant le stage
 - L'**enseignant référent** est le professeur qui vous encadre directement à l'Université pour le stage.
 - o Veillez à prévoir un délai moyen de deux semaines entre la saisie de la convention et le début du stage.

2 – Signer la convention

Les trois exemplaires de la convention doivent être impérativement signés avant le début de votre stage.

- **Etape 1** : Vous devez d'abord les signer, faire signer votre référent à l'Université, votre tuteur de stage dans la structure d'accueil ainsi que le Président/Directeur de l'organisme.

- **Etape 2** : Une fois les signatures obtenues sur les trois exemplaires, vous devez les rapporter à la scolarité pour signature de l'Université.

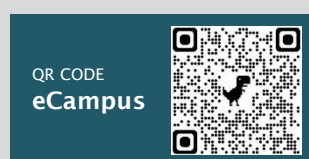
- **Etape 3** : Dès lors que l'université a signé, vous pourrez ensuite retirer deux exemplaires à la scolarité : celui de la structure d'accueil et le vôtre.

- **Etape 4** : Le circuit des signatures est terminé et votre stage peut débuter.

Pour plus d'informations :

Service des stages de l'UFR SESS-STAPS
Bureau 603 à la Pyramide
80 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL

Mail : soip.sess-staps@u-pec.fr
Tel : 01 45 17 44 38



IX – LES EXAMENS

1 – Vous présenter aux examens (session 1)

A l'université, il existe deux modes d'évaluation :

- **Les contrôles continus (CC)** : ils peuvent prendre la forme d'un contrôle de connaissance en TD, d'une évaluation de mi-semester, d'un dossier ou d'une évaluation de pratique sportive.
- **Les contrôles terminaux (CT)** : ils sont réalisés à la fin de chaque semestre selon un calendrier établi par l'administration et diffusé au plus tard, quinze jours avant le début des épreuves. Celui-ci sera publié sur le site de la scolarité.

2 – Bénéficiaire d'un aménagement pour les examens

Si vous présentez un handicap, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

Médecine préventive

Site de Créteil

Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL
Tel : 01 45 17 15 15

Site de Sénart

Tel : 01 64 13 41 89

Email : sumpps@u-pec.fr

3 – Avertissement concernant la triche

La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre...) vous expose à des sanctions disciplinaires.

Le surveillant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

4 – Connaître vos résultats et consulter vos copies

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus** aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Vous pourrez alors télécharger votre relevé de notes officiel en version PDF. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi demander un exemplaire papier à la scolarité.

Des créneaux pour la consultation des copies sont fixés par chaque enseignant. Aucune consultation n'est possible en dehors de ces horaires.

Lecture du relevé de notes

ADM (Admis) : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.

VAL (Validé) : L'élément est validé par compensation.

COMP (Compensé) : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.

AJ (Ajourné) : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.

ABI (Absence injustifiée) et DEF (Défaillant): vous avez été absent à un partiel. Ceci entraîne une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparaît au rattrapage.

AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre) : vous êtes admis en Licence 3 (sous réserve d'acceptation de votre candidature) si l'un des deux semestres est admis et l'autre est compris entre 08/20 et 10/20. Votre Licence 1 doit également être validée.

UE : Unité d'enseignement

ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement

ECTS : European Credit Transfert System. Ces crédits correspondent également au coefficient.

5 – Signaler une anomalie à propos de vos résultats

Dès la publication des résultats sur la plateforme eCampus, un formulaire numérique est mis à votre disposition afin que vous puissiez nous signaler les anomalies concernant vos résultats.

Il peut s'agir :

- **d'une note de contrôle continu non prise en compte**
- **d'une absence injustifiée à un examen terminal alors que vous étiez présent**
- **d'un problème de calcul de votre moyenne intégrant les coefficients.**

Votre signalement sera étudié et l'anomalie corrigée si celle-ci elle est avérée.

Il est impératif de le signaler dans le délai précisé dans le formulaire. **Passée une période de deux mois après la publication des résultats, aucun changement de notes ne pourra être pris en compte.**

En revanche, une note que vous jugez trop faible n'est pas une anomalie.

Pour comprendre vos erreurs, vous pouvez demander à consulter votre copie.

6 – Vous présenter au rattrapage (session 2)

Si à l'issue des examens semestriels, vous ne parvenez pas à valider votre année, vous pouvez vous présenter au rattrapage. Aucune note minimum n'est requise et vous avez le choix des disciplines à repasser.

Voici quelques informations à connaître :

- **Le principe du rattrapage est de vous présenter aux épreuves dans lesquelles vous êtes ajourné, c'est-à-dire lorsque la moyenne de votre ECUE est inférieure à 10/20.**
 - **Cependant, il est impossible de vous présenter à des épreuves du rattrapage au sein d'un semestre, d'une UE ou d'un ECUE validés.**
 - La compensation vous a permis de valider les enseignements dont la moyenne est inférieure à 10/20 comme l'attestent les mentions « VAL » ou « COMP » sur votre relevé de notes.

- **Au rattrapage, une règle prévoit de prendre en compte la meilleure note entre la session 1 et la session 2.**
 - Si la note obtenue au rattrapage est inférieure à celle de la session 1, elle n'est pas conservée pour ne pas vous pénaliser.
 - Pour la **session 1**, la note prise en compte est **la moyenne de l'ECUE qui peut comprendre un contrôle continu et un contrôle terminal.**
 - Pour la **session 2**, il s'agit uniquement de **la note de l'examen de rattrapage.**

 - **Attention, la règle de conserver la meilleure des deux notes ne concerne que le rattrapage d'une même année universitaire.** En cas de redoublement, seules les notes égales ou supérieures à 10 sont conservées. Les autres disparaissent et les compteurs sont remis à zéro.

X – POURSUIVRE L'ANNÉE SUIVANTE

1 – Intégrer une L3 STAPS

La poursuite de vos études en L3 STAPS dépend de votre mention.

Pour les étudiants en **Education et motricité et en Activité physique adaptée et santé**, il faudra vous réinscrire directement sur eCampus au mois de juillet.

Pour les étudiants en **Entraînement sportif et en Management du sport**, deux étapes sont nécessaires puisqu'il s'agit de formations sélectives :

- Déposer votre candidature sur le site eCandidat de l'UPEC à partir du mois de mai. Cette étape est impérative et aucun dossier ne pourra être accepté après la date butoir.
- Après l'attribution d'un avis favorable, les étudiants retenus devront réaliser leur inscription administrative sur eCampus au mois de juillet.

2 – Redoubler

Si vous êtes ajourné (AJ) à l'issue du rattrapage, vous pouvez redoubler votre année.

- o Vous pouvez **faire votre réinscription administrative** à partir du mois de juillet sur votre espace eCampus > Catalogue des services > Ma réinscription administrative.
- o L'année de votre redoublement, vous conservez uniquement **les notes des semestres, des UE et des ECUES si elles sont égales ou supérieures à 10/20**. Il est impératif de repasser tous les ECUES dont les notes sont inférieures à 10/20 dans des semestres, des UE ou des ECUES non validés

3 – Etre AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre)

Si vous êtes **ajourné mais autorisé à poursuivre (AJAP)** à l'issue du rattrapage, vous avez la possibilité de passer dans l'année supérieure et valider les enseignements manquants l'année suivante.

Pour bénéficier de cet aménagement, vous devez avoir validé l'un des deux semestres et obtenu entre 8 et 10/20 au second. Les étudiants ayant plus de 10/20 de moyenne à l'année mais bloqués par une note seuil dans un enseignement peuvent également en bénéficier.

Sachez également que vous pouvez choisir un redoublement classique si vous préférez.

o AJAP LICENCE 1/LICENCE 2

En tant qu'AJAP L1/L2, vous êtes inscrit(e) par défaut :

- **en régime normal en Licence 2**
- **en régime dérogatoire en Licence 1**

Vous devez réaliser votre inscription administrative en Licence 2 uniquement.

En Licence 1, **vous devez vous présenter à toutes les épreuves des enseignements non validés au sein du semestre non validé.** Attention, les notes inférieures à 10/20 obtenues l'année précédente sont supprimées.

Dans le cadre du régime dérogatoire, vous n'êtes pas tenu d'assister aux cours.

Les modalités d'évaluation sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

SEMESTRE 1	
UE 1	
ECUE 12.1 - Anglais	Une évaluation : Contrôle terminal (CT) écrit en fin de semestre pendant la période des examens. La date sera publiée sur le site de la scolarité.
UE 2	
ECUE 13.1 - Projet professionnel personnalisé (PPP)	Une évaluation : Contrôle continu (CC) au cours du semestre. Il faudra vous rapprocher de votre enseignant.
UE 3 & 4	
ECUE 3.1 - Physiologie de l'effort	Une évaluation : Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens. La date sera publiée sur le site de la scolarité.
ECUE 3.2 - Activité physique adaptée	
ECUE 4.1 - Sociologie	
ECUE 4.2 - Psychologie	
UE 5	
ECUE 5.1 Athlétisme Football Handball Gymnastique Danse	Deux évaluations : - Contrôle terminal théorique (CT) en fin de semestre commun à tous les étudiants pendant la période des examens. - Contrôle terminal (CT) en fin de semestre spécifique aux étudiants en régime dérogatoire (AJAP, salariés & SHN) pendant la période des examens. - Pas de CC 1 théorique ni de de CC pratique. Les dates seront publiées sur le site de la scolarité.

SEMESTRE 2	
UE 6	
ECUE 12.1 - Anglais	Une évaluation : Contrôle terminal (CT) oral en fin de semestre pendant la période des examens. La date sera publiée sur le site de la scolarité.
UE 7	
ECUE 7.1 - Stage préprofessionnel	Une évaluation : Contrôle continu (CC) au cours du semestre. La date sera publiée sur le site de la scolarité.
UE 8/9	
Connaissance du mouvement	Une évaluation : Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens. Les dates seront publiées sur le site de la scolarité.
Entraînement et initiation sportive	
Anatomie fonctionnelle	
Organisation et gestion des institutions du sport	
Adaptation santé	
Histoire du sport	
UE 10	
ECUE 10.2 - Basket Volley (<i>supprimé en 2024/2025</i>) Combat Badminton MES Step & Course à pied	Deux évaluations : - Contrôle terminal théorique (CT) en fin de semestre commun à tous les étudiants pendant la période des examens. - Contrôle terminal (CT) en fin de semestre spécifique aux étudiants en régime dérogatoire (AJAP, salariés & SHN) pendant la période des examens. Pas de CC 1 théorique ni de de CC pratique. Les dates seront publiées sur le site de la scolarité.

UE 11	
ECUE 11.1 – Option d'ouverture	Pas de régime dérogatoire possible. Choisir une option compatible avec votre emploi du temps.
ECUE 11.2 – Méthodologie du travail universitaire (MTU)	Une évaluation : Contrôle continu (CC) au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant pour connaître la date.

Les dates des contrôles continus terminaux (CT) sont publiées sur le site de la scolarité de la Licence 1 STAPS :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l1-staps>

Il est important de vous y référer.

o AJAP LICENCE 2/LICENCE 3

En tant qu'AJAP L2/L3, vous êtes inscrit(e) par défaut :

- en régime normal en Licence 3
- en régime dérogatoire en Licence 2

Vous devez réaliser votre inscription administrative en Licence 2 et en Licence 3.

En Licence 2, vous devez vous présenter à toutes les épreuves des enseignements non validés au sein d'une UE non validée. Attention, les notes inférieures à 10/20 obtenues précédemment ne sont pas conservées.

Dans le cadre du régime dérogatoire, vous n'êtes pas tenu(e) d'assister aux cours et vous devez vous référer aux modalités d'évaluation indiquées dans le tableau ci-dessous :

SEMESTRE 3	
UE 12	
ECUE 12.1 – Anglais	Une évaluation : Contrôle terminal (CT) écrit en fin de semestre pendant la période des examens) La date sera publiée sur le site de la scolarité.
ECUE 12.2 – TICE	Une évaluation : Contrôle continu (CC) au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant en début de semestre pour connaître les modalités précises.
UE 13	
ECUE 13.1 – Projet professionnel	Une évaluation : Contrôle continu (CC) dans le cadre du TD au cours du semestre. La date sera publiée sur le site de la scolarité.
UE 14	
ECUE 14.1 – Physiologie cardiologie respiratoire ECUE 14.2 – Psychologie de l'apprentissage	Une évaluation : Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens. La date sera publiée sur le site de la scolarité.
UE 15	
ECUE 15.1 Histoire de l'EPS	Une évaluation : Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens. La date sera publiée sur le site de la scolarité.
ECUE 15.1 - Economie et gestion	
UE 16	
ECUE 16.1 – Menu sport Basket/Badminton/Volley/Foot/Hand/Yoga	Deux évaluations : - Contrôle continu n° 2 théorique (60 %) commun à tous les étudiants. - Contrôle terminal spécifique aux dérogatoires (40 %) pendant la période des examens. Les dates seront publiées sur le site de la scolarité.

ECUE 16.2 - Rugby	<p>Deux évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu n° 2 théorique (60 %) commun à tous les étudiants. - Contrôle terminal spécifique aux dérogatoires (40 %) pendant la période des examens. <p>Les dates seront publiées sur le site de la scolarité.</p>
ECUE 16.3 - Natation	<p>Deux évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu n° 2 théorique (60 %) commun à tous les étudiants. - Contrôle terminal spécifique aux dérogatoires (40 %) pendant la période des examens. <p>Les dates seront publiées sur le site de la scolarité.</p>

SEMESTRE 4

UE 17	
ECUE 17.1 - Anglais	<p>Une évaluation : Contrôle terminal (CT) oral en fin de semestre pendant la période des examens. La date sera publiée sur le site de la scolarité.</p>
UE 18	
ECUE 18.1 - Option d'ouverture	<p>Une évaluation : il faut suivre une option en régime normal et se rendre à l'évaluation.</p>
ECUE 18.2 - Analyse des pratiques	<p>Une évaluation : Contrôle continu (CC) dans le cadre du TD au cours du semestre. La date sera publiée sur le site de la scolarité.</p>
UE 19	
ECUE 19.1 - Stage	<p>Une évaluation : Contrôle continu (CC) dans le cadre du TD au cours du semestre. La date sera publiée sur le site de la scolarité.</p>
UE 20	
ECUE 20.1 - Diététique	<p>Une évaluation : Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens. La date sera publiée sur le site de la scolarité.</p>
ECUE 20.2 - Biomécanique	
UE 21	
ECUE 21.1 - Interventions en santé	<p>Une évaluation : Contrôle terminal (CT) uniquement en fin de semestre pendant la période des examens. La date sera publiée sur le site de la scolarité.</p>
ECUE 21.2 - Marketing	
ECUE 21.2 - Enseignement	
UE 22	
ECUE 22.1 - Activités de pleine nature	<p>Deux évaluations : un CC théorique et un CT pratique. Il faut vous rapprocher de votre enseignant au début du semestre pour connaître les modalités précises.</p>
ECUE 22.2 - Escalade Circuit training Pratiques aérobies	<p>Deux évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu n° 2 théorique (60 %) commun à tous les étudiants. - Contrôle terminal spécifique aux dérogatoires (40 %) pendant la période des examens. - Pas de CC1 théorique ni de CC3 Pratique. <p>Les dates seront publiées sur le site de la scolarité.</p>

<p style="text-align: center;">ECUE 22.3 - Danse Course d'orientation Athlétisme Gymnastique Football Natation Handball handisport</p>	<p>Deux évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu n° 2 théorique (60 %) commun à tous les étudiants. - Contrôle terminal spécifique aux dérogatoires (40 %) pendant la période des examens. - Pas de CC1 théorique ni de CC3 Pratique. <p>Les dates seront publiées sur le site de la scolarité.</p>
<p style="text-align: center;">ECUE 22.3 – Organisation et montage d'un stage</p>	<p>Une évaluation : Contrôle continu (CC) dans le cadre du TD au cours du semestre. Il faut vous rapprocher de votre enseignant en début de semestre pour connaître les modalités précises.</p>

Les dates des contrôles continus terminaux (CT) sont publiées sur le site de la scolarité de la Licence 2 STAPS :

<https://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licences-staps/l2-staps>

Il est important de vous y référer.

XII – OBTENIR VOTRE DEUG

1 – Retirer votre attestation de réussite

Dès lors que votre Licence 2 est validée, vous serez invité à retirer auprès de votre scolarité votre attestation de réussite qui certifie l'obtention de votre DEUG et d'un niveau Bac + 2.

Celle-ci est demandée pour l'obtention de la carte professionnelle sur le site du Ministère des Sports à l'adresse suivante : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>

Cette démarche est totalement indépendante de l'université.

QR CODE



2 – Obtenir votre diplôme

Suite à l'obtention de votre Licence 1 et 2, vous pouvez faire votre demande de diplôme d'études universitaires générales (DEUG équivalent au Bac + 2) auprès du Service des diplômes de l'UPEC. La demande est à réaliser à partir du mois de novembre suivant l'obtention de votre Licence 2.

Celle-ci se fait uniquement par courrier selon les modalités indiquées sur le site de l'UPEC : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolaire/retrait-des-diplomes>

Vous devrez fournir :

- Un formulaire de demande (à télécharger sur le site)
- Le relevé de notes ou attestation de réussite au diplôme
- La photocopie de votre pièce d'identité : Carte nationale d'identité ou passeport
- Une enveloppe A4 rigide, cartonnée, affranchie et libellée à votre nom et adresse complète.

Bureau des diplômes du SIOE

Téléphone : 01 45 17 12 42 ou 01 45 17 12 47

Adresse mail : diplomes@u-pec.fr

Adresse postale : UPEC – Bâtiment I1 - Bureau 034
61 avenue du Général de Gaulle 94010 CRÉTEIL cedex

QR CODE
DIPLÔMES

